



**ADEC - Contrat d'objectifs 2013  
et convention financière 2013**

**Rapport n° CP/2013/149**

**Service gestionnaire :**

Service développement économique et touristique - Cellule innovation et ens. supérieur

**Résumé :**

Le présent rapport a pour objet l'approbation de la convention financière et du contrat d'objectifs 2013 de l'ADEC afférents à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 478.000 € au titre de l'année 2013.

Les principaux axes de l'action de l'ADEC s'appuient sur le rapport d'orientations stratégiques 2011-2014 adopté par le Conseil Général du Bas-Rhin lors de sa réunion plénière des 13 et 14 décembre 2010. Ainsi, l'ADEC contribue à la diffusion des nouvelles technologies dans le Bas-Rhin et plus largement au développement économique du territoire départemental.

En 2013, comme en 2012, l'ADEC mettra en particulier son expertise technique et méthodologique au service du Conseil Général dans le cadre de la démarche « Innovation pour l'Autonomie ».

**Les axes d'intervention 2013**

L'engagement renouvelé du Conseil Général du Bas-Rhin vise en particulier à :

- soutenir le développement d'entreprises bas-rhinoises.
- accompagner des projets innovants dans les territoires.
- mener des actions transversales (veille, échanges internationaux, études, relations avec l'Université et l'écosystème alsacien de l'innovation et du développement économique).

**Le soutien aux entreprises**

Missions premières de l'ADEC, l'animation et la gestion de la pépinière de La Walck restent au cœur de son activité. Dans ce cadre, l'ADEC est notamment chargée de l'accueil et de l'accompagnement de nouvelles entreprises intervenant dans le domaine des TIC et des Ecotechnologies ainsi que de la gestion technique et administrative du site. Une attention particulière est portée au renouvellement des entreprises hébergées; l'accompagnement d'entreprises pérennes hors du site de La Walck doit permettre de soutenir de nouveaux projets. Pour alimenter cette dynamique, des synergies avec différents partenaires (universités, entreprises...) pourront encore être approfondies (transfert de technologie, mise en œuvre de « projets dormants » d'entreprises, ...).

Plus largement, l'ADEC participera à l'adaptation des formations universitaires au besoin du marché et contribuera à « l'essaimage » des activités TIC et Ecotechnologies sur le territoire bas-rhinois. Les entreprises hébergées et pérennes ainsi que les contacts établis par l'ADEC ouvrent des opportunités de développement d'activités TIC et Ecotechnologies à travers tout le département. En contribuant en particulier à l'animation et au développement du réseau Rhénatic (qui comprend aujourd'hui plus de 100 entreprises alsaciennes comptant plus de 3.000 emplois), l'ADEC participe à diverses initiatives locales visant à promouvoir les compétences TIC bas-rhinoises (ex : Observatoire TIC et E-business des CCI) développer l'activité des entreprises TIC et encourager les PME bas-rhinoises à intégrer davantage les technologies de l'information. Dans ce cadre, des projets collaboratifs peuvent être initiés en liens avec les besoins des entreprises du secteur (formation, commercialisation, export...). Enfin, en partenariat avec l'ADIRA mais aussi l'Agence de Développement Touristique, l'ADEC pourra accompagner des projets innovants liés aux nouvelles technologies au sens large.

## **L'accompagnement de projets de développement des territoires**

### - Technologies de l'Information et Territoires

Afin de tirer pleinement profit de l'expérience de La Walck, l'ADEC apportera, au cas par cas, et en lien avec les services du Département et de l'ADIRA, son expertise dans le cadre de la création de pépinières ou d'hôtels d'entreprises (voire l'équipement de zones d'activités...). Elle participera aux réflexions et aux travaux d'identification de l'offre de lieux privilégiés pour accueillir des télétravailleurs sur les territoires et la mise en réseau de ces télécentres ou écocentres 2.0.

D'autre part une réflexion est à mener autour de l'aménagement numérique et l'aménagement énergétique des territoires.

### - Technologies de l'Information et Santé

L'ADEC est un partenaire essentiel de la démarche « Innovation pour l'Autonomie » initiée par le Conseil Général. Membre du comité de pilotage et de l'équipe projet, l'ADEC accompagnera ces réflexions en 2013 en mobilisant sa connaissance des technologies de l'information et ses partenariats européens, ainsi que par l'apport d'ingénierie de projet.

Afin d'appréhender au mieux les différentes solutions technologiques pouvant être proposées dans le domaine de la santé, une synthèse objective de l'état des connaissances sur ce sujet s'avère être un préalable à toute démarche d'outillage TIC. Aussi, l'ADEC continuera à mener une analyse fine des besoins et opportunités dans le Bas-Rhin.

La maturité de l'ADEC dans le domaine des TIC et de leurs usages, lui permettra de sélectionner les bons projets en fonction de la stratégie adoptée par le Département en matière de TIC et Santé, ainsi que de donner aux décideurs les repères conceptuels, méthodologiques et pratiques utiles à leur développement et leur déploiement dans les territoires. Elle apporte son expertise technique et méthodologique dans le cadre de la démarche « Innovation pour l'Autonomie » et met à ce titre, à disposition un chargé de mission dédié auprès des services du Conseil Général.

### - Technologies de l'Information et Développement Durable

L'ADEC a joué un rôle central dans la réussite du pôle d'excellence rurale Energies Nouvelles (PEREN) : les différents sous-projets ont pu être mis en oeuvre (coordination / gestion, Cellule « gestion de connaissances », Energie Biomasse, Géothermie...). L'ADEC était particulièrement chargée de la mise en commun des résultats des expérimentations des entreprises partenaires dans le cadre d'une plate-forme de gestion de connaissances visant à mettre en réseau des entreprises et des laboratoires de recherche, à faciliter les échanges entre les partenaires et à développer de nouvelles synergies. A partir des résultats obtenus dans le cadre de PEREN et des réseaux établis, l'ADEC poursuit son rôle d'animateur de la plate-forme collaborative de veille afin de préserver certains investissements réalisés et la base de connaissance ; la préservation et la mise en valeurs de ces actifs sont possible grâce à la participation aux projets européens « RETS » et « GREENOV » dans lesquels l'ADEC a su s'intégrer.

Au-delà des problématiques énergétiques, les technologies de l'information apparaissent, de plus en plus, comme un outil transversal indispensable au développement durable : en effet, si les matériels informatiques constituent une préoccupation pour l'avenir (quantités croissantes, renouvellement fréquent...), la contribution des TIC aux démarches de préservation de l'environnement est de plus en plus évidente : télétravail, échanges virtuels facilités, importance des systèmes informatiques dans les technologies propres, économie d'énergie, smartgrids, déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE). Des perspectives de développement sont à explorer dans ces différents domaines.

### Les missions transversales

Depuis plus de 19 ans, l'ADEC s'investit dans différents partenariats européens. Cet engagement a permis à l'ADEC d'appréhender des technologies émergentes, de développer un réseau international, d'échanger des expériences (bonnes et mauvaises pratiques). Ces coopérations, riches, méritent d'être poursuivies ; elles alimentent en effet les connaissances que l'ADEC mobilisera au service aussi bien des entreprises que des territoires.

Une approche plus locale de ces coopérations est conduite à l'échelle transfrontalière. L'ADEC continuera en particulier à développer ses liens avec le « Cluster TIC » du réseau « IT2RHINE » que l'ADEC a initié dans le cadre d'une coopération transfrontalière riche et durable.

En effet, ce réseau est constitué de partenaires incontournables dans le Rhin Supérieur comme le ZETIS de Landau/Kaiserslautern, la WIFO de Karlsruhe et le cluster « Cyber forum », Freiburg Medien Forum, le IT Rhein Neckar, ...). Dans le cadre de ces échanges, l'ADEC s'attachera particulièrement à participer à des projets qui associent des partenaires locaux (universités, entreprises, collectivités...) autour des usages des TIC et leur déploiement.

A travers ces différents réseaux, les thématiques de la santé et du développement durable seront privilégiées. Enfin, dans un environnement marqué par des mouvements constants, il convient de veiller aux évolutions technologiques comme au développement des usages et des besoins. Ainsi, l'ADEC est chargée d'entretenir et de diffuser, de façon la plus large possible, une connaissance approfondie des « tendances » de la Société de l'Information (E-éducation, E-business, E-santé, E-tourisme, perspectives techniques, ...). Cette veille devra notamment permettre d'identifier de nouvelles possibilités de collaborations dans ces domaines.

### Le budget 2013

Pour l'année 2013, le budget global de l'ADEC est estimé à 668.000 €. Pour mémoire, le budget s'élevait à 710.000 € en 2012.

Aux côtés du Département (478.000 €), les principaux financeurs de l'ADEC sont l'Union Européenne au travers de projets collaboratifs (100.000 €) et la Région Alsace (50.000 €). Le projet de contrat d'objectifs 2013 précise l'affectation des moyens de l'ADEC.

Comme pour les autres associations, la dotation départementale 2013 à l'ADEC est en diminution de 4 %.

Ainsi, il est proposé d'accorder à l'ADEC une subvention d'un montant de **478.000 €** au titre du **fonctionnement 2013**.

La Commission de l'Economie, de l'Emploi et du Tourisme, lors de sa dernière réunion, s'est prononcée favorablement sur le projet de contrat d'objectifs.

En cas d'accord, les crédits nécessaires seraient imputables sur la ligne budgétaire dont la situation est donnée ci-dessous.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
35277	65-6574-90	478 000,00 €	478 000,00 €	478 000,00 €

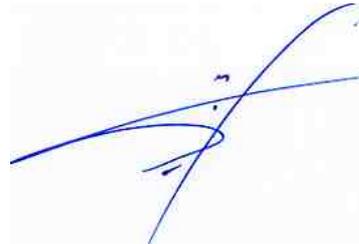
Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*La Commission Permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son Président, décide d'attribuer à l'Association pour le Développement des Entreprises et des Compétences (ADEC), une subvention d'un montant de 478.000 € au titre de l'année 2013.*

*Par ailleurs, elle approuve la convention financière et le contrat d'objectifs 2013, annexés à la présente délibération, et autorise le Président du Conseil Général à signer lesdits documents.*

Strasbourg, le 15/02/13

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized, somewhat abstract shape.

Guy-Dominique KENNEL